

Nous sommes contre les ENRI du mix électrique, mais que proposons nous en alternative pour la région ? Voici nos propositions sous forme de feuille de route :

Pré-requis = remettre la biodiversité et le CO2 dans les priorités des politiques publiques

1. Retrouver la transparence et l'honnêteté des politiques publiques sur la manière de décarboner l'économie : il faut politiquement bien scinder en deux la production énergétique hors chauffage et pour le chauffage, ainsi que la mobilité électrique individuelle rurale.

Les ENRI sont structurellement faites pour le hors-chauffage, elle n'ont aucune réponse pour le chauffage tandis que c'est 60 % de la consommation énergétique, que les ENRI laissent au fossile ou au carboné (gaz).

Elles ne pourront pas non plus alimenter la mobilité électrique individuelle rurale, ni les bus, ni les camions des plateformes logistiques, trop énergivores. Exemple : 3 Hectares de PV sont nécessaires pour charger un seul VE individuel en une journée en hiver pour rouler 400Km.

Le "modèle" 100 % ENRI est techniquement impossible, il mène au fiasco environnemental financier et politique,d'autant que le chauffage est alors laissé au fossile et la mobilité sans réponse. Il oblige à des investissements sans fin à fonds perdus, car l'électricité ne se stocke pas,il faut une production pilotable..

Le devoir de la région est d'**informer les lycéens** que les ENRI ne sont pas la réponse au problème mais un problème qui s'ajoute aux autres.

Montrer aux lycéens que les ENRI sont aussi destructrices de l'environnement lorsqu'elles sont implantées dans des zones naturelles (cultivées ou non).

Elles déstabilisent le réseau électrique par leur intermittence et leur impossibilité physique à stocker leur production sans grave dommage à l'environnement.

2. la réduction des consommations par une incitation massive à l'isolation thermique et au solaire thermique individuel.

3. la promotion et l'investissement dans le nucléaire régional pour décarboner le chauffage et l'électricité de la région. Le nucléaire civil apporte des solutions dont nous ne pouvons pas nous passer actuellement car c'est l'énergie décarbonée pilotable la plus compacte qui existe. La région doit investir dans le retraitement des déchets et les projets de la fusion nucléaire.

4. l'investissement dans la rénovation, l'amélioration de l'hydraulique de la région (barrages existants, micro hydraulique locale...)

5. Respecter la démocratie en supprimant les lobbies (ou en les équilibrant) dans l'enceinte de la région

Respecter la démocratie des enquêtes publiques et respecter les riverains dans les applications des nouvelles installations.

6. **Arrêt des subventions et de la promotion à la méthanisation** basée sur des surfaces de prairies ou cultures vivrières (priorité à la souveraineté alimentaire sur la production de gaz)

7. Rendre **public** par la région des productions de ses ENRI en fonctionnement dans la région CVDL; engagement au gel des installations et projets ENRI en cours

8. **Interdire et arrêter d'inciter au déploiement** de centrales photovoltaïques au sol des surfaces naturelles et agrivoltaïsme.

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-2489>

Demander au national l'intégration des usines PV en Installations Classées Protection de l'environnement.

9. Réserver le photovoltaïque à l'auto-consommation individuelle

CONCLUSION

Dans la pratique, nous demandons :

- le réexamen du SRADETT 2025 reprenant tous les points ci-dessus cités
- réévaluer les objectifs du CRE reprenant tous les points ci dessus
- la sortie du lobby energie Partagée des instances de la région, ou bien l'intégration d'une association lobbyiste concurrente qui permettra de trancher sur les choix justes.
- changer la propagande auprès des lycées

Contribution de Philippe JACOB avenir Rural Gâtinais à intégrer dans la feuille de route

Une région est une collectivité locale.

En interpellant les dirigeants régionaux sur des thèmes généraux concernant les EnRI (environnement, écologie, CO2...), cela ne peut que conduire à une réunion inutile et offrir aux élus l'occasion d'être compatissants et de ne rien dire d'engageant !

Seules les remarques liées aux "compétences" de la région CVL, au sens collectivité locale administrée par le conseil régional, sont pertinentes.

Compétences d'une région :

- Transports (ports, aéroports, TER, routier interurbain et scolaire, voiries, gares routières)
- Lycée (construction, entretien et fonctionnement Enseignement Général et Agricole)
- Formation professionnelle (insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi, apprentissage et alternance)
- Aménagement du territoire et environnement (SRADDET avec le SRCE et le SRCAE)
- Développement économique (pôles de compétitivité, aide, schéma régional SRDE-II)
- Gestion des programmes européens (gestion des fonds européens)

Les compétences qui nous concernent sont sur l'aménagement et l'environnement, et sont traduites par le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires) avec ses annexes SRCE (cohérence écologique) et SRCAE (climat air énergie).

De plus, il y a une instance commune État-Région qui s'appelle le CRE (Comité Régional de l'Energie) co-géré par la région (représentée par le président du CR CVL) et l'état (représenté par le préfet de région) qui est importante pour nos objectifs.

Enfin, pour l'élaboration du SRADDET, et aussi pour les schémas qui vont devoir le prendre en compte, être compatibles ou s'y conformer (compliqué !) tels que les SCoT (faits par les PETR) et plus près de nous les PLUi (par les ComCom), les textes votés sont proposés pour remarques à des PPA (personnes publiques associées) et des PPC (idem consultées). Ces dernières sont notamment des associations agréées. Mais les phases de concertation permettent de rencontrer et prendre l'avis d'autres associations ou groupements d'associations (qui doivent en faire la demande).

Donc, notre objectif devrait être d'interpeller les élus de CVL sur :

1 - le projet régional et le SRADDET (avec ses annexes SRCE et SRCAE)

Le SRADDET définit des objectifs d'aménagement pour la région sur les thèmes du transport, de l'économie et de l'environnement (pour ce qui nous concerne).

2 - le CRE - Comité Régional de l'Énergie

Le CRE décline la politique énergétique de l'Etat sur la région, se prononce sur la cohérence des objectifs régionaux pour le développement des EnR et le processus des ZA-EnR ou ZAER.

Ces deux points sont ceux qui concernent nos associations car ils ont une conséquence directe sur les "territoires" (PETR) et sur "l'urbanisme" (PLUi), et donc sur nos communes et les moyens de combattre l'envahissement anarchique des EnRI.

Il nous faut donc exiger des élus du CR que les associations ou leurs fédérations soient associées aux phases de concertation ou de consultation, et pour cela, montrer que nous avons une lecture de leurs travaux et que nous y avons vu des contradictions flagrantes que nous voulons mettre publiquement en débat.

Par exemple :

- le retard pris par l'État, la région et le CRE dans le processus des ZAER qui empêche la mise en place des zones d'exclusion
- la non prise en compte dans le ZAN (les travaux du SRADDET ont été suspendus concernant le Zéro Artificialisation Nette, mais vont reprendre) des hectares de terres détournées de l'agriculture (qui devrait être essentiellement consacrées à la nutrition animale et humaine) pour les activités industrielles des EnRI
- la contradiction au sein du SRADDET entre l'objectif de préservation du patrimoine paysager, naturel et bâti et l'installation non régulée d'unités de production d'EnRI, le plus souvent au détriment de l'attractivité résidentielle et touristique des territoires (parfois même en limite ou au sein de zones protégées).

Donc, ne sont pas intéressants pour nous face au conseil régional des sujets tels que :

- le "avec ou hors chauffage" (affaire de l'administration) !
- le débat sur le caractère intermittent des EnRI (ou alors, allons voir la commission européenne) !
- le "modèle" que l'État a choisi (idem) !
- la promotion du nucléaire (aussi affaire d'État avec EDF) !
- la rénovation des centrales hydrauliques (idem)
- ou le lobbying d'Energie Partagée dans les lycées (affaire de pédagogie, donc de l'État)!

Mais sont intéressants des sujets tels que :

- Si Énergie Partagée est présente et active auprès du CR (peut-être comme PPC pour le SRADDET) et des territoires et EPCI (SCoT et PLUi), la moindre des choses est d'avoir une représentation forte des associations ou de leurs groupements comme PPC ou en phase de concertation (les fédérations, si agréées, peuvent être PPC ; les associations non agréées seulement invitées aux concertations selon leur objet et leur territorialité, mais pas les "collectifs" qui n'ont pas d'existence administrative).
- La comptabilisation des terres consommées (proposer des normes ; par exemple, pour les éoliennes, les indemnités agricoles évaluent la consommation de terres à environ 2500 à 3500 m² par éolienne quand les comptes officiels en comptent 100 seulement, voire ne les comptent pas dans le ZAN car elles sont... agricoles) ;
- La prise en compte par le CRE des objectifs du SRADDET et des protections en conséquence pour les territoires qui contribuent à ces objectifs (le premier objectif du SRADDET est d'arriver à l'équilibre énergétique consommation/EnR en CVL pour 2040, ce que des territoires ruraux peuvent facilement faire)
- Le lancement par le CRE de la possibilité de zones d'exclusion (les objectifs du déploiement des ZAER sont atteints pour 2030 et, de façon mathématique, pour 2050 car il manque près de 30% des réponses des communes et que le repowering n'est pas, à ma connaissance, pris en compte dans les calculs)
- Laisser les "territoires" (au sens PETR ou autres syndicats comme les PNR), caractérisés par leur authenticité (nature, paysage, zones humides, bocages, biodiversité mais aussi histoire, monuments...) mettre en œuvre des protections cohérentes avec le SRADDET et ne plus les laisser être attaqués par les promoteurs avec l'encouragement de la Région, en contradiction avec les principes du SRADDET.